



Fribourg, le 6 janvier 2022

Note

Subventions J+S des journées polysportives organisées par les écoles

En raison de l'évolution de la situation sanitaire, les camps scolaires sont autorisés dans des conditions strictes du 10 janvier au 28 janvier 2022. En parallèle, il est possible d'organiser des activités sportives en journée sous les mêmes conditions J+S que la saison passée. De plus, l'année 2022 marque les 50 ans du programme J+S et de nouvelles offres de camp sont possibles pour organisateurs tels que les écoles. Pour bénéficier des indemnités J+S, différentes formes d'organisation sont possibles :

I. Activités réalisés sur 4 ou 5 jours consécutifs (sans nuitées)

Annonce dans le groupe d'utilisateurs 5 : Ecoles

- > Tout camp doit compter au moins douze enfants en âge de participer à J+S ;
- > Tout camp doit être dirigé par au moins deux moniteurs habilités à diriger des activités dans les sports et le groupe cible annoncés. Pour rappel, un moniteur titulaire d'une reconnaissance J+S Sport scolaire peut donner une leçon dans les sports A. Les sports B nécessitent l'engagement d'un moniteur de la discipline (voir annexe 1) ;
- > Si plus de deux moniteurs sont nécessaires pour assurer la réalisation d'une activité, il est permis d'engager, en qualité de moniteur supplémentaire, une personne majeure et capable de discernement même si elle ne possède pas de reconnaissance de moniteur. Cette personne n'est pas prise en compte dans le calcul des subventions ;
- > Tout camp doit durer au moins quatre jours consécutifs. Tout camp de plus de quatre jours peut comporter une journée sans entraînement. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans le calcul des subventions ;
- > Tout jour de camp doit comporter au moins deux unités d'activités: une le matin et une l'après-midi. Au total, les activités doivent durer au moins quatre heures par jour ;
- > Les camps qui ne réunissent que **des enfants** peuvent être réalisés **sans nuitées en commun**.

Annonce dans le groupe d'utilisateurs 4 : Communes

- > Tout camp doit compter au moins douze enfants ou jeunes en âge de participer à J+S ;
- > Tout camp doit être dirigé par au moins deux moniteurs habilités à diriger des activités dans le sport et le groupe cible annoncés. Pour rappel, un moniteur titulaire d'une reconnaissance J+S Sport scolaire peut donner une leçon dans les sports A. Les sports B nécessitent l'engagement d'un moniteur de la discipline (voir annexe 1) ;
- > Si plus de deux moniteurs sont nécessaires pour assurer la réalisation d'une activité, des moniteurs J+S supplémentaires doivent **impérativement** être engagés ;

- > Tout camp doit durer au moins quatre jours consécutifs. Tout camp de plus de quatre jours peut comporter une journée sans entraînement. Celle-ci n'est pas comptabilisée dans le calcul des subventions ;
- > Tout jour de camp doit comporter au moins deux unités d'activités: une le matin et une l'après-midi. Au total, les activités doivent durer au moins quatre heures par jour ;
- > Les camps qui sont organisés par des **communes** et s'adressent en priorité **aux enfants et aux jeunes de celles-ci peuvent être réalisés sans nuitées en commun.**

Le coach J+S de l'école n'étant pas forcément celui de la commune, cette annonce nécessite au préalable un contact avec cette dernière, car le processus doit être clarifié avec elle :

- > Enregistrement du n° de compte IBAN de la commune dans la banque de données J+S ;
- > Accès aux données de la commune pour le coach J+S de l'école ;
- > Veuillez transmettre ces informations au Service cantonal du sport.

II. Activités J+S réalisées sur des semaines différentes (sans nuitées)

Les sports J+S sont répartis dans différents groupes d'utilisateurs (GU). Ces dernières sont régies par des règles qui leur sont propres.

Les sports du GU2 (voir annexe 1) permettent d'organiser différentes journées/activités réparties sur plusieurs semaines. Les conditions minimales sont :

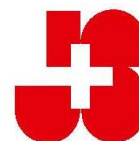
- > 5 activités organisées sur 5 semaines différentes ;
- > 45 heures/participants (par ex. : 5 activités d'une heure avec 9 participants) ;
- > Une activité dure une heure au minimum et 5 au maximum ;
- > Engagement de moniteurs J+S dans la discipline et selon le nombre de participants ;
- > Groupe stable de participants.

III. Activités réalisés sur 1, 2 ou 3 jours à l'occasion du 50^{ème} de J+S (avec ou sans nuitées)

Pour connaître les modalités et conditions pour la réalisation de ces activités, le Service du Sport vous invite à consulter la page internet « [J+S – camps de 1 à 3 jours pour le 50^{ème}](#) ».

J+S Fribourg est à votre disposition pour toute question : 026 305 12 62 ou sport@fr.ch.

Annexe 1 :



Sports J+S et GUs

Sports du groupe A

GRANDEUR DE GROUPES PAR MONITEUR					
Max. 24/12/12/...		Max. 16/12/12/...		Max. 16/12/12/...	
Baseball/Softball	Patinage de vitesse sur roulettes	Allround	Jeux nationaux	Ski de fond	
Basketball	Rink-hockey	Athlétisme	Judo		
Football	Rugby	Badminton	Ju-Jitsu		
Handball	Streethockey	Balle à la corbeille	Karaté		
Hockey inline	Tchoukball	Balle au poing	Lutte		
Hockey sur gazon	Unihockey	Course d'orientation	Lutte suisse		
Hockey sur glace	Volleyball	Curling	Patinage artistique sur glace		
Hornuss		Cyclisme	Patinage de vitesse sur glace		
Patinage artistique sur roulettes		Danse sportive	Patinage synchronisé sur glace		
		Escrime	Rhönrad		
		Golf	Squash		
		Gymnastique	Tennis		
		Gymnastique artistique	Tennis de table		
		Gymnastique aux agrès	Trampoline		
		Gymnastique et danse			
		Gymnastique rythmique			
GU 1			GU 2		

Sports du groupe B

GRANDEUR DE GROUPES PAR MONITEUR					
Max. 16/12/12/...		Max. 12/12/12/...		Max. 12/12/12/...	
Arbalète	Pistolet	Aviron	Sport de camp/Trekking (min. 2 moniteurs)		
Arc	Plongée libre	Canoë-kayak			
Carabine	Plongeon	Escalade sportive sur mur artificiel			
Natation	Triathlon	Planche à voile			
Natation synchronisée	Waterpolo	Saut à skis			
Natation de sauvetage		Ski			
		Snowboard			
		Voile			
Max. 12/12/12/...		Max. 6/6/6/...		GU 3	
Equitation	Alpinisme				
Voltige	Escalade sportive sur roche				
	Excursions à skis				
GU 1		GU 2			

1^{er} décembre 2015